

Gazette de l'Ontario Volume 157

Numéro 12 | 23 mars 2024

La Gazette de l'Ontario est la publication officielle du gouvernement de l'Ontario; on y retrouve les décisions législatives, les proclamations de nouvelles lois, tous les règlements pris en vertu des lois de l'Ontario, ainsi que les avis que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres organisations doivent rendre publics.

Demandes Présentées à la Législature — Projets de loi d'intérêt privé

AVIS AU PUBLIC

Les procédures et les frais relatifs à l'application de projets de loi d'intérêt privé sont établis par le Règlement de l'Assemblée législative. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web www.ola.org (<http://www.ola.org>) ou communiquer avec :

Direction des services de la procédure
Édifice Whitney, salle 1405
Toronto (Ontario) M7A 1A2
Téléphone : 416 325-3500 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

L'examen des demandes de projets de loi d'intérêt privé reçues après le 1^{er} septembre peut être remis jusqu'à la première session ordinaire de l'année civile suivante.

Le Greffier de l'Assemblée législative
Trevor Day

(8699) T.F.N

Demandes au Parlement provincial

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(157-P047) 09, 10, 11, 12

(157-P048) 09, 10, 11, 12

(157-P059) 10, 11, 12, 13

(157-P066) 11, 12, 13, 14

(157-P067) 11, 12, 13, 14

Ventes de terrains par le shérif

EN VERTU D'UN BREF D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la VILLE DE PARRY SOUND daté du 30 Mars 2012 portant le numéro de dossier 12-0000092, contre les biens meubles et immeubles, de KELLY LYNN WAGAR, **débiteur, à la demande de** La Banque Toronto-Dominion **créancier(s), j'ai saisi les droits, titres, intérêts et droits de rachat de** KELLY LYNN WAGAR, débiteur(s), à l'égard de **LA TOTALITÉ ET CHACUNE DES PARTIES d'une certaine parcelle ou bande de terrain et bâtiments composée de : PCL 11262, SEC SS; PT LT 20 CON 10 STRONG PT 11 & 7 12 PSR316; STRONG HAVING PIN: 52077-0181 (LT)**

à l'adresse municipale suivante : 206, rue Albert Nord, Sundridge, Ontario

Je procéderai à la vente de tous lesdits droits, titres, intérêts et droits de rachat de **KELLY LYNN WAGAR**, débiteur(s), à l'égard desdits biens-fonds et ténements décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à/au **89, rue James, Parry Sound, Ontario, 705 746-4237 on mardi 23 avril 2024, À 11h00 Salle d'audience #3**

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

L'acheteur assume la responsabilité des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayés et de tout autres gage grevant le bien-fonds. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bien-fonds ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. Il sera la responsabilité de l'acheteur potentiel de vérifier ces questions.

CONDITIONS :

- Une avance de 10 % du prix demandé ou 5 000 \$, selon le montant le plus élevé,
- est exigible du soumissionnaire retenu au moment de la vente

- sera déduite du prix d'achat;
- n'est pas remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire retenu risque de conduire à la confiscation de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite.

Un délai de dix jours ouvrables suivant la date de la vente est prévu pour obtenir un financement et verser le solde dû au **89, rue James, Parry Sound, Ontario**

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilatéral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre condition qui serait annoncée.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Nota : nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter, directement ou indirectement des biens ou biens meubles, des biens-fonds ou des ténements mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique.

Date : le 8 février 2024

Alain Hacquard
Shérif

(157-P076F)

Ventes de terrains par appel d'offres pour arriéré d'impôt

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(157-P065) 10, 11, 12, 13

(157-P077)

(157-P078)

(157-P079)

(157-P080)

(157-P081)

(157-P082)

Règlements publiés en application de la partie III (Règlements) de la *Loi de 2006* *sur la législation*

2024—03—23

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 83/24 pris en vertu de la LOI SUR L'ÉDUCATION

Règl. de l'Ont. 83/24 : ÉVALUATION DU RENDEMENT DES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r24083>)

ÉDUCATION (LOI SUR L')

règlement déposé le 4 mars 2024